

Le Burundi octroie un permis de recherche de l'or à une société britannique

Arrib News, le 24/07/2017 à 16h00 Source Xinhua Le gouvernement burundais a officiellement octroyé un permis de recherche de l'or et des minerais associés à une société britannique dénommée "African Mining Limited", apprend-on lundi du cabinet du ministre burundais des Mines et de l'Energie, Côme Manirakiza. Le ministre Manirakiza, qui a présenté le dossier au conseil des ministres la semaine dernière sous la direction du président Pierre Nkurunziza, a précisé qu'African Mining Limited, une société de droit burundais, est une filiale de la société "ESS International" de droit britannique, qui a demandé un permis de recherche de l'or et des minerais associés à Muhwazi, dans le nord du pays.

Ce permis a fait antérieurement objet des mêmes activités par deux autres sociétés minières qui se sont retirées, à savoir Flemish Investments Limited et Burundi Mining Company (BUMINCO). Le code minier en vigueur au Burundi conditionne l'obtention d'un titre de recherches minières à toute société prétendant en la matière, d'avoir préalablement son siège au Burundi. Le ministre Manirakiza a fait remarquer que le dossier complet de demande d'un permis de recherche a été déposé en avril dernier à Bujumbura avec un engagement formel de la société African Mining Limited à se conformer strictement au code minier du Burundi. Le permis de recherche octroyé est prévu pour une période de trois ans "et pouvant être renouvelé deux fois pour une durée de deux années chaque fois", a-t-il précisé. Les autorités minières burundaises rappellent que les recherches entamées dans le pays depuis le début des années 1960 à ce jour, mettent en évidence des gîtes contenant diverses minéralisations dont les plus importants sont le nickel, le vanadium, l'or, les phosphates et la carbonite, le carbonatite, la cassitérite et les minerais accompagnateurs, les platinoïdes, les terres rares, les divers minéraux industriels, les combustibles minéraux tel que la tourbe et les indices hydrocarbures. Malgré ce potentiel quelques gîtes minéralisés en or, en wolframite, en colombo tantalite et la cassitérite, souligne-t-on, ces minerais ont été exploités de manière artisanale pendant longtemps depuis le recouvrement de l'indépendance burundaise en juillet 1962, alimentant ainsi "très faiblement" le trésor public national. Avec des réserves de nickel estimées à plus de 150 millions de tonnes et l'exploitation des terres rares lancée officiellement le 21 juillet dernier à Gakara, le ministre burundais des Mines Côme Manirakiza se dit confiant sur l'avenir du secteur minier au Burundi. Pour lui, il est possible que dans un avenir proche, le secteur minier burundais pourra contribuer à "booster la croissance économique" du Burundi, particulièrement en ce qui concerne la rentrée des devises.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});